

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

PREFECTURE DE NGOUMOU

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

NGOUMOU DIVISIONAL OFFICE

ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS
SERVICE

DECISION PREFECTORALE N°005/DP/J12/SAEF
PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE,
N°011/AONO/J12/SAEF/CDPM/2022 DU 02/12/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PREFECTURE DE NGOUMOU,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi N°20212/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2023;
Vu la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
Vu la Loi N°98/013 du 14 Juillet 1998 relative à la concurrence ;
Vu le décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de **Madame ZONGO née NYAMBONE Antoinette Justine** aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret N°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents;

- Vu** l'arrêté préfectoral N°142/AP/J12/SAEF du 04 avril 2019 constatant la composition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono ;
- Vu** l'arrêté N°003/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier de Clauses Administratives Générales, applicables aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu** la décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu** la lettre-circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/J12/SAEF/CDPM/2022 du 02 décembre 2022, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la Préfecture de Ngoumou dans le Département de la Mefou et Akono, Région du Centre ;
- Vu** la proposition d'attribution N°001/L/J12/CDPM du 09 janvier 2023 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er: Le soumissionnaire, **ETS PETRO BUSINESS**, BP : 000, TELEPHONE : 655 31 45 18, est attributaire du projet, **en procédure d'urgence, des travaux de réhabilitation de la Préfecture de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre**, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **13 768 486 (Treize millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six mille) francs CFA** et un délai d'exécution **de trois (03) mois** calendaires.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ngoumou, le 16/01/2023

Ampliations :

- ARMP/YDE
- PDT/CDPM/MAK
- DD/MAP/MAK
- GESTIONNAIRE
- PUBLICATION
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

LE PREFET,
(Autorité Contractante)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

PREFECTURE DE NGOUMOU

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

NGOUMOU DIVISIONAL OFFICE

ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS
SERVICE

COMMUNIQUE N°004/C/J12/SAEF DU 16/01/2023
PORTANT PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE,
N°011/AONO/J12/SAEF/CDPM/2022 DU 02/12/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PREFECTURE DE NGOUMOU,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

Par **Décision Préfectorale N°005/DP/J12/SAEF du 16/01/2023**, communique que les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné sont les suivants :

LOT DE SOUMISSION	SOUMISSIONNAIRES	MONTANT LU TTC DES OFFRES EN CFA	MONTANT CORRIGE TTC DES OFFRES EN CFA	OBSERVATIONS
LOT UNIQUE	ETS FUOMBONG et FILS, BP : 000, TELEPHONE : 655 92 31 18	RAS	RAS	Eliminé pour note technique inférieure à 8 /10.

LOT UNIQUE	ETS PETRO BUSINESS	13 768 486 (treize millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six)	13 768 486 (treize millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six)	Classé 1 ^{er} et Adjudicataire du marché
------------	--------------------	---	---	---

Le soumissionnaire, **ETS PETRO BUSINESS**, BP : 000, TELEPHONE : 655 31 45 18, est attributaire du projet, **en procédure d'urgence, pour les travaux de réhabilitation de la Préfecture de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre**, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **13 768 486 (Treize millions sept cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six mille) francs CFA** et un délai d'exécution **de trois (03) mois** calendaires.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué, au plus tard dans les **sept (07) jours** qui suivent à la Préfecture de Ngoumou, pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante./-

Ngoumou, le 16/01/2023

Ampliations :

- ARMP/YDE
- PDT/CDPM/MAK
- DD/MAP/MAK
- GESTIONNAIRE
- PUBLICATION
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

LE PREFET,

(AUTORITE CONTRACTANTE)

